



Saint-Jean De Gonville



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FÉVRIER 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 1^{er} février 2022, à 20h00, sous la présidence de Monsieur Michel BRULHART, Maire

Présents : Michel BRULHART, Angélique VAN HOECKE, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Cécile MAGNIN, Leila MANET, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Nicolas PIDOUX (*arrivé à 20h40*), Jean-Pierre DEMORNEX

Absents excusés : Christophe LEBRUN (procuration à Michel BRULHART), Philippe GAVAGGIO (procuration à Jean-Pierre DEMORNEX)

Absent : Loïc CHRISTIN

Secrétaire de séance : Elody BULLIARD

Le compte-rendu du 04 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

I/ Délibérations

1/ Approbation du marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux d'extension de la boulangerie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'extension de la boulangerie appartenant à la commune et gérée par Monsieur Sébastien HUMBERT.

Cette extension permettra d'agrandir la partie « laboratoire », de déplacer le four dans cette nouvelle partie, et ainsi de libérer de la place pour un salon de thé attenant au magasin.

A ce jour, il convient de désigner un maître d'œuvre en charge du pilotage des travaux. Une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée sous forme de procédure adaptée le 23 avril 2021.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre du cabinet Alexandre SANSON pour un montant de 38 000,00 € H.T.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

2/ Approbation du marché de travaux relatif à l'aménagement de la route de Roulave

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été engagée afin de réaliser les travaux d'aménagement de la route de Roulave.

Une consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée le 15 décembre. 3 entreprises ont remis une offre dans les délais impartis.

Au vu du rapport d'analyse établi après négociation le 26 janvier 2022 par le cabinet AINTEGRA, maître d'œuvre de l'opération, et compte-tenu des critères d'évaluation, il est proposé d'attribuer le marché au groupement d'entreprises Eiffage Route Centre Est/Nabaffa pour un montant de 318 721,00 € H.T.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

Après avis des services du Département, il a été décidé de ne pas retenir la prestation supplémentaire éventuelle qui prévoyait la réalisation de résine gravillonneuse. Il sera demandé ultérieurement à l'entreprise de prévoir plutôt une peinture résineuse à la place d'une peinture normale.

3/ Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) dans le cadre de l'implantation d'un bâtiment modulaire sur le parking de la salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'implantation d'un bâtiment modulaire d'environ 110 m² sur le parking de la salle polyvalente.

Ce bâtiment permettra dans un premier temps d'accueillir la bibliothèque de Saint-Jean-de-Gonville, dont les locaux actuels ont été récupérés pour l'accueil de loisirs. Son utilisation pourra évoluer à plus long terme.

Le coût prévisionnel de l'opération a été arrêté à la somme de 175 000,00 € H.T.

Monsieur le Maire précise que cette opération est susceptible d'être éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux et présente le plan de financement prévisionnel suivant :

- DETR (20%) : 35 000,00 €
- Fonds propres : 140 000,00 €

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

II/ Débat sur les garanties de protection sociale complémentaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 impose aux employeurs publics, à l'instar du secteur privé, de participer au financement d'une partie des garanties de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Ainsi, les employeurs publics participeront désormais au financement d'au moins la moitié des garanties de protection sociale complémentaire souscrites par leurs agents et destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident (**complémentaire santé**), à hauteur d'au moins 50% d'un montant de référence qui sera fixé par décret en Conseil d'Etat.

De plus, les collectivités et établissements publics participeront au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès (**prévoyance**) auxquelles souscrivent leurs agents, à hauteur d'au moins 20% d'un montant de référence qui sera fixé par décret en Conseil d'Etat.

L'article 4 III de cette ordonnance stipule qu'un débat doit être prévu sur ce sujet au sein de l'assemblée délibérante au plus tard le 18 février 2022 ainsi que dans les 6 mois à compter de chaque renouvellement de mandat.

Le calendrier de mise en œuvre de cette participation est fixé comme suit :

- Au 1^{er} janvier 2025 pour la participation à la prévoyance,
- Au 1^{er} janvier 2026 en ce qui concerne la participation à la complémentaire santé.

Le financement de l'employeur deviendra obligatoire à compter de ces dates, mais peut être proposé avant ces échéances.

Monsieur le Maire rappelle à ce propos que la commune de Saint-Jean-de-Gonville a déjà mis en place une participation forfaitaire pour la prévoyance de ses agents territoriaux, à hauteur de 14€ par mois.

Si elle le souhaite, la collectivité pourrait adhérer à une convention de participation conclue par le Centre de Gestion avec des organismes de protection sociale complémentaire pour la couverture des risques santé et prévoyance.

Le Centre de Gestion de l'Ain engage actuellement à ce sujet des réflexions pour la mise en place, en 2022, de conventions de participation, à la fois sur la couverture des risques de santé et sur la prévoyance des agents des collectivités affiliées.

III/ Planning mensuel des réunions

Vendredi 04/02/22 à 18h00 en visio :	AG n°1 du SIEA
Mardi 08/02/22 à 18h30 en visio:	Cadre de vie/GVD
Mercredi 09/02/22 à 18h30 en visio:	Déplacements
Mercredi 09/02/22 à 18h30 à Péron :	SIVOS
Mardi 22/02/22 à 18h30 en visio:	Tourisme/Culture
Mercredi 23/02/22 à 19h00 à Gex :	Conseil communautaire
Jeudi 24/02/22 à 18h00 à Saint-Genis :	Cotech Régie des eaux

IV/ Dépenses

Consommation gaz novembre	TOTAL ENERGIE	3 076.29 €
Consommation gaz décembre	TOTAL ENERGIE	3 093.06 €
Electricité octobre-décembre	ENGIE	1 042.60 €
Consommation eau école 2021	REGIE DES EAUX	2 461.84 €
Repas cantine novembre 2021	BOURG TRAITEUR	5 970.85 €
Repas cantine décembre 2021	BOURG TRAITEUR	6 362.85 €
Révision du tractopelle	CHEVILLARD	1 984.38 €
Débroussaillage élagage	LIPMAN	3 084.00 €

Maintenance logiciels	BERGER LEVRAULT	2 346.74 €
Entretien annuel des extincteurs	DESAUTEL	1 463.35 €
Contrôle ARI pompiers	GALLIN	1 198.58 €
Entretien annuel bacs à graisse	VALLIER	1 424.65 €
Sel de déneigement	ROCK	2 761.54 €
Chèques déjeuner	GROUPE UP	7 048.00 €
Borne de puisage route de Roulave	ROUX TP	4 956.00 €
Assurances bâtiments et véhicules 2022	GROUPAMA	16 973.90 €
Protection juridique 2022	GROUPAMA	1 650.39 €
Assurances du personnel 2022	GRAS SAVOYE	18 656.43 €
Redevance incitative 2 ^{ème} semestre 2021	PAYS DE GEX AGGLO	3 998.10 €
Produits d'entretien	SNAL	1 321.69 €
Situation n°2 - Maîtrise d'œuvre route de Roulave	AINTEGRA	3 630.00 €
Solde cotisations 2021	SIEA	8 586.27 €
Location photocopieurs 1 ^{er} trimestre	XEROX	3 757.50 €
Remplacement volets roulants école	STORE VOLET SERVICE	1 372.58 €
Infogonville 4 ^{ème} trimestre 2021	CORCELLE Delphine	1 200.00 €

V/ Point sur la fiscalité

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'évolution de la Dotation Globale Forfaitaire ces dernières années :

- Dotation globale forfaitaire en 2012 : 191 571 €
- Dotation globale forfaitaire en 2013 : 189 881 €
- Dotation globale forfaitaire en 2014 : 178 817 €
- Dotation globale forfaitaire en 2015 : 151 772 €
- Dotation globale forfaitaire en 2016 : 127 150 €
- Dotation globale forfaitaire en 2017 : 96 648 €
- Dotation globale forfaitaire en 2018 : 95 342 €
- Dotation globale forfaitaire en 2019 : 94 511 €
- Dotation globale forfaitaire en 2020 : 94 715 €

Elle est en constante diminution depuis 2012, avec une perte de 100 000 € en 10 ans représentant environ 600 000 € de dotation en moins sur cette même période.

Monsieur le Maire propose d'engager une réflexion sur l'éventuelle augmentation des taux d'imposition lors du vote du budget 2022. En effet il rappelle que les taux d'imposition de Saint-

Jean-de-Gonville se situent dans la fourchette basse des taux appliqués dans le Pays de Gex, et que les impôts locaux n'ont été augmentés que 2 fois à Saint-Jean-de-Gonville en plus de 20 ans.

Pour exemple, une hausse de 10% des impôts fonciers générerait une recette de 65 000 € pour la commune.

Une réunion de la commission finances sera organisée avant fin février pour préparer le budget qui sera voté le 29 mars prochain.

VI/ Commissions

1/ InfoGonville

Les articles pour le prochain bulletin prévu mi-mars sont à rendre avant le 14 février.

Le repas des aînés prévu fin février est repoussé à une date ultérieure.

2/ Scolaire

Ecole

254 élèves sont actuellement inscrits à l'école. 30 élèves ont eu le COVID en janvier et il y a eu 9 jours non remplacés suite à l'absence d'enseignants.

Accueil de loisirs

Les effectifs du mois de janvier ne sont pas représentatifs du fait des fermetures de classes. On dénombre 4 cas positifs et 1 cas contact en janvier dans l'équipe d'animation.

Bilan financier 2021 : les recettes de la cantine se maintiennent mais on enregistre une perte de 15 000 € pendant les vacances scolaires. Il est donc proposé d'ouvrir l'accueil de loisirs aux communes voisines pendant les vacances, bien que les enfants de St-Jean restent prioritaires.

La prochaine réunion du PEDT est prévue le 24 mars 2022.

3/ Travaux

Réseaux

Les travaux d'enfouissement des réseaux secs portés par le SIEA route de la Cendrière et Vie de l'Etraz sont en cours, les tranchées sont terminées.

Les travaux d'eau potable pilotés par la Régie des eaux route de Roulave sont en cours d'achèvement. L'opération de bouclage du réseau Vie de l'Etraz et route du Chêne ont débuté cette semaine. Dès leur achèvement, l'entreprise interviendra chemin de Pré Meunier.

Boulangerie

Le permis de construire a été accordé hors délais et ressort donc d'un arrêté tacite. Une étude de sol doit être réalisée avant le début des travaux. Le SIEA va déplacer le lampadaire d'ici fin février.

Restaurant Pré Saint-Jean

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame Davidenko, propriétaire du domaine du Château et du restaurant le Pré Saint-Jean.

Ce courrier présente les projets envisagés et demande qu'une partie du terrain, classée en zone non aedificandi dans le PLUiH, soit reclassée afin de permettre l'aménagement d'une zone de loisirs dans le jardin et un parking à l'arrière du château.

Il serait judicieux d'organiser une réunion avec les services de l'agglomération pour voir si ce projet est possible à réaliser.

Une commission travaux sera organisée après le 15 février.

4/ Urbanisme

Une commission sera prochainement organisée, avec notamment à l'ordre du jour le contrôle des constructions à la réception de la déclaration d'achèvement des travaux.

Pour rappel, les travaux d'extension du hangar agricole entrepris illégalement par Monsieur Ferrollet ont été stoppés et les lieux remis en état.

VII/ Commissions de la Communauté d'agglomération

Les comptes-rendus sont consultables sur le site internet de Pays de Gex Agglo.

Aménagement

Une modification du PLUiH sur la commune de St-Jean-de-Gonville est à l'étude afin de mettre le classement d'une zone située route du Chêne en conformité avec son activité actuelle.

Déplacements

Le bilan sur le Transport à la Demande est plutôt mitigé, hormis la ligne Collonges/Pougny qui fonctionne bien. Une réflexion sur le projet de liaison entre la salle polyvalente et la Plaine est en cours.

La réalisation de la voie verte est encouragée. Le conseil communautaire de l'agglomération a pris une délibération visant à signer une convention avec Réseau Ferré de France (RFF) dans le cadre de la voie verte. Ce partenariat pourrait peut-être rendre caduques toutes les conventions passées avec des privés. Nous sommes dans l'attente d'une réponse.

Régie des eaux

Les travaux de la future station d'épuration devraient débuter cette année et être achevés fin 2023. Les négociations sont en cours pour acheter les terrains.

Conseil communautaire

Le débat d'orientation budgétaire a été présenté, il n'est pas prévu d'augmentation de la fiscalité en 2022. Le vote du budget aura lieu le 23 mars.

VIII/ Points divers

Rencontre avec le Collectif gonvillois

Laurent IMBERTI et Nicolas PIDOUX font un point sur la rencontre organisée avec le Collectif gonvillois.

Différents sujets ont été abordés :

- Les problèmes d'incivilités,
- La sécurité carrefour route du Chêne,
- Le cédez-le-passage en direction de la 2x2 voies,
- L'installation de logos « 30Km/h » rue de la Louvatière,
- Le stationnement devant la boulangerie,
- La distribution de flyers pédagogiques sur les véhicules mal stationnés,
- L'installation de silhouettes aux abords de l'école,
- Une rencontre avec la gendarmerie...

Une réponse sera prochainement apportée au collectif sur chacun de ces points.

La séance est levée à 22h00

Le prochain Conseil Municipal aura lieu

le Mardi 1^{er} mars 2022